

Rapport financier 2024

Commentaires des comptes 2024	44
Bilan	44
Actifs	45
Passifs	45
Compte de résultat	46
Répartition du bénéfice	49
États financiers annuels 2024	50
Bilan au 31 décembre 2024	50
Compte de résultat de l'exercice 2024	51
Tableau de financement au 31 décembre 2024	52
Présentation de l'état des capitaux propres	53
Annexe aux comptes annuels	54
Commentaires relatifs à l'effectif du personnel et à l'activité	54
Principes comptables et d'évaluation	55
Approche de la Banque en matière de gestion des risques	57
Informations se rapportant au bilan	68
Informations se rapportant aux opérations hors bilan	78
Informations se rapportant au compte de résultat	78
Rapport de l'organe de révision	82
Informations complémentaires	86

Commentaires des comptes 2024

Bilan en bref (en milliers de francs)

	2024	2023	Variation en %
Total du bilan	28'700'190	27'960'449	+2,6
Avances à la clientèle	23'510'029	22'674'544	+3,7
Immobilisations financières	1'425'603	1'461'574	-2,5
Dépôts de la clientèle	16'983'336	16'507'088	+2,9
Fonds propres (après répartition)	2'627'821	2'499'146	+5,1

En 2024, le total du bilan atteint 28,7 milliards de francs, en augmentation de 0,7 milliard de francs ou 2,6%.

Cette évolution provient de la solide croissance des avances à la clientèle de 0,8 milliard de francs ou 3,7%. A elles seules, les créances hypothécaires totalisent 19,8 milliards de francs, en augmentation de 0,8 milliard de francs.

Les nouvelles limites de crédits octroyées totalisent 2,8 milliards de francs.

Les dépôts de la clientèle, toutes formes confondues, s'étoffent de 0,5 milliard de francs à 17 milliards de francs.

Liquidités

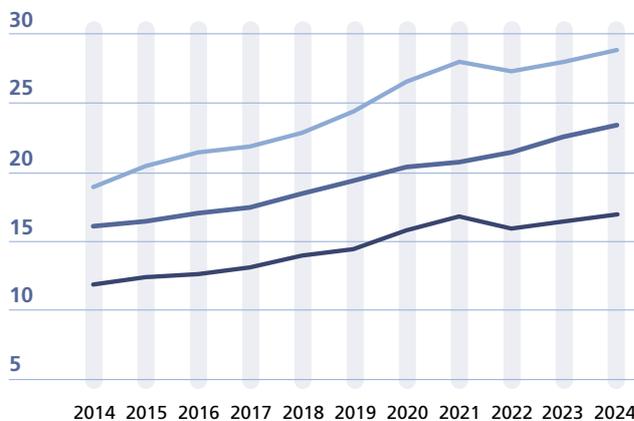
Selon les articles 13 et suivants de l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) du 18 mars 2004, la moyenne mensuelle des disponibilités requises pour la période de référence, du 20 décembre 2024 au 19 janvier 2025, s'élève à 462,9 millions de francs. En décembre 2024, la moyenne journalière de la période présente un solde de 3'418,4 millions de francs, d'où un supplément de 2'955,5 millions de francs par rapport au montant requis.

En matière de réserve de liquidités, le ratio de liquidités à court terme (LCR) issu des accords Bâle III atteint 191% et dépasse ainsi largement la limite réglementaire de 100%.

Évolution du bilan 2014 - 2024

(en milliards de francs)

■ Bilan ■ Avances à la clientèle ■ Dépôts de la clientèle



Actifs

Les **créances sur les banques**, composées essentiellement de dépôts à court et à moyen terme placés auprès de banques de première qualité, totalisent 0,1 milliard de francs.

A fin 2024, comme à fin 2023, le bilan ne contient aucune **créance résultant d'opérations de financement de titres** (prise en pension de titres).

Les **avances à la clientèle**, corrections de valeurs pour risques de défaillance déduits, augmentent de 0,8 milliard de francs à 23,5 milliards de francs (+3,7%).

Les créances hypothécaires progressent de 0,8 milliard de francs à 19,8 milliards de francs (+4,4%). Les autres créances sur la clientèle totalisent 3,7 milliards de francs.

Le volume important des avances à la clientèle démontre le soutien important de la BCF à l'économie du canton de Fribourg, notamment aux PME et au marché immobilier, ceci tout en pratiquant une saine gestion des risques.

Les **immobilisations financières** figurent au bilan pour 1,4 milliard de francs. Elles comprennent les titres acquis à des fins de placement et de réserve de liquidités (plus de 99%), le stock des métaux précieux et les immeubles destinés à la revente.

Les **immobilisations corporelles**, composées essentiellement des immeubles à l'usage de la Banque, figurent au bilan pour 80,6 millions de francs, après comptabilisation des amortissements.

Répartition de l'actif en %

69,1	Créances hypothécaires
12,8	Créances sur la clientèle
11,7	Liquidités
5,0	Immobilisations financières
0,4	Créances sur les banques
0,3	Immobilisations corporelles
0,3	Participations
0,2	Autres actifs
0,1	Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés
0,1	Comptes de régularisation

Passifs

Au passif, le **total des engagements envers les banques** reste stable à 1,2 milliard de francs.

À fin 2024, la BCF n'a contracté aucun **engagement résultant d'opérations de financement de titres**.

Les **dépôts de la clientèle** progressent de 0,5 milliard de francs à 17 milliards de francs.

En augmentation de 19,6%, les **obligations de caisse** totalisent 0,4 milliard de francs.

Les **emprunts et prêts des centrales de lettres de gage** totalisent 7,6 milliards de francs. En 2024, la Banque a émis deux emprunts obligataires pour 250,0 millions de francs et a souscrit aux différentes émissions de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales pour un montant total de 520,0 millions de francs. Au cours de la même période, des emprunts de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales ont été remboursés pour un montant de 363,0 millions de francs et des emprunts obligataires pour 150,0 millions de francs.

Les **provisions** comprennent les montants destinés à couvrir les risques d'exploitation de la Banque et les corrections de valeur pour risque de défaillance sur des engagements hors-bilan. Elles totalisent 11,8 millions de francs contre 19,1 millions de francs.

Les **réserves pour risques bancaires généraux**, considérées comme fonds propres, ont été alimentées par une attribution de 63,0 millions de francs. Elles totalisent 782,0 millions de francs.

Répartition du passif en %

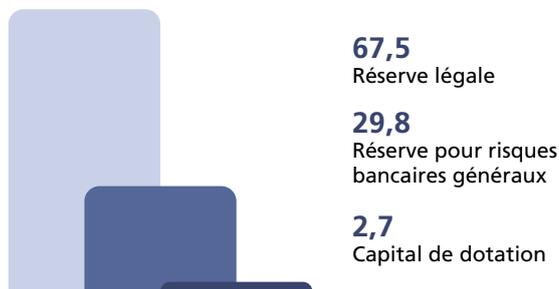
57,7	Engagements résultant des dépôts de la clientèle
26,4	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage
9,5	Fonds propres
4,3	Engagements envers les banques
1,5	Obligations de caisse
0,3	Comptes de régularisation
0,2	Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés
0,1	Autres passifs

Fonds propres

Les **fonds propres** se composent du capital de dotation, de la réserve légale et des réserves pour risques bancaires généraux. Le capital de dotation de 70 millions de francs, inchangé depuis 1981, est entièrement mis à disposition par l'État de Fribourg.

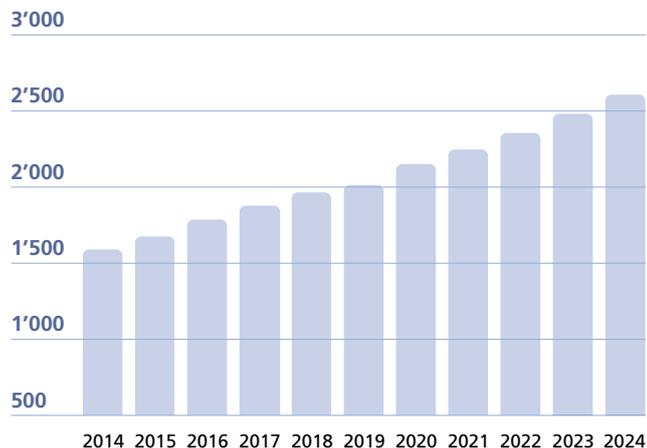
Après attribution aux réserves pour risques bancaires généraux et répartition du bénéfice, l'ensemble des fonds propres augmente de 128,7 millions de francs à 2,6 milliards de francs. Le ratio CET1 (Common Equity Tier 1 ou noyau dur des fonds propres de base) s'élève à 18,93%. La BCF respecte ainsi largement les exigences en la matière.

Répartition des fonds propres en % après répartition du bénéfice



Évolution des fonds propres 2014 - 2024

(en millions de francs)



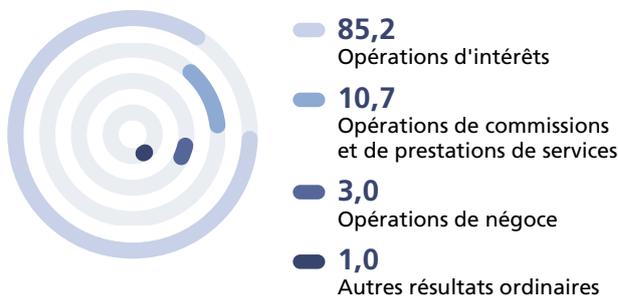
Compte de résultat

La BCF réalise un exercice en hausse à un niveau qualifié d'excellent. Ce résultat record permet à la BCF de verser au canton 98 millions de francs, soit 23 millions de francs de plus que l'année précédente. En prenant en compte les impôts versés au Canton, aux communes et aux paroisses, ce sont 107,9 millions de francs qui sont versés aux collectivités publiques du canton.

Ces résultats permettent également à la BCF de renforcer sa base de fonds propres. Ainsi, 63,0 millions de francs ont été attribués aux réserves pour risques bancaires généraux et 61 millions de francs à la réserve issue du bénéfice.

Cette évolution confirme la solide position de la BCF sur le marché en offrant un service de proximité et un soutien déterminant et durable à l'économie du canton, tout en dégagant une très bonne rentabilité opérationnelle.

Répartition des produits d'exploitation en %



Produits d'exploitation

Le total des **produits d'exploitation** atteint 394,7 millions de francs, en hausse de 24,2 millions de francs (+6,5%).

Opérations d'intérêts

Le **résultat net des opérations d'intérêts** atteint 336,5 millions de francs, soit une hausse de 14,1 millions de francs (+4,4%).

Ce résultat, poussé par la croissance des avances à la clientèle, est également influencé par la variation favorable des corrections de valeur pour risque de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts pour un montant de 15,1 millions de francs, contre 28,5 millions de francs l'année précédente.

La part du résultat des opérations d'intérêts représente le 85% du total des produits d'exploitation.

Opérations de commissions et des prestations de services

Le **résultat des opérations de commissions**, de la gestion de patrimoine, ainsi que des prestations de services progresse de manière substantielle de 3,1 millions de francs à 42,4 millions de francs (+7,9%).

Opérations de négoce

Le **résultat des opérations de négoce**, composé essentiellement des produits des devises, progresse de 0,9 million de francs à 11,7 millions de francs (+7,8%).

Autres résultats ordinaires

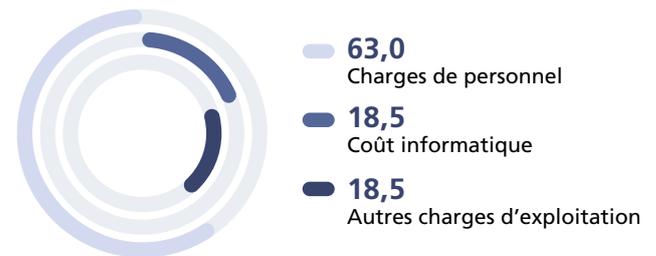
Les autres résultats ordinaires présentent des produits pour 4,1 millions de francs, contre des charges pour 2,0 millions de francs l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totalisent 131,6 millions de francs, soit une augmentation de 4,9 millions de francs (+3,9%). Prévues dans le budget, elles soulignent une fois encore la volonté de la BCF à investir pour l'avenir. Dans cette optique, elle a renforcé ses effectifs et a poursuivi la modernisation de son siège central, de son réseau de succursales, ainsi que ses investissements dans des projets d'innovation, dans la digitalisation et la simplification des processus.

Le ratio coût / revenu après amortissements s'établit à 35,3%, confirmant ainsi l'efficacité de la Banque.

Répartition des charges d'exploitation en %



Résultats

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les amortissements sur les immobilisations corporelles et corrections de valeur sur participations totalisent 26,7 millions de francs contre 10,2 millions de francs l'année précédente, soit une augmentation de 16,5 millions de francs.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

La rubrique de la variation des provisions, des autres corrections de valeurs et des pertes n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel 2024.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel** atteint 236,5 millions de francs, en progression de 12,3 millions de francs (+5,5%).

Impôts

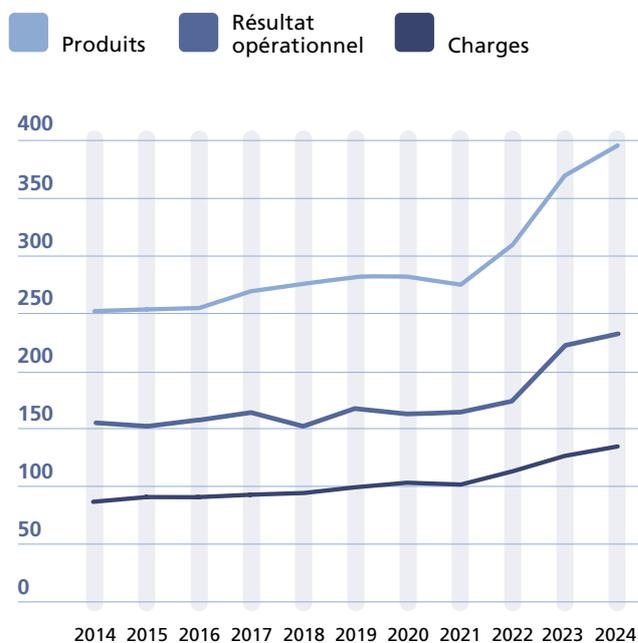
Les communes perçoivent un montant de 4,1 millions de francs, les paroisses de 0,5 million de francs et le Canton de 5,3 millions de francs.

Bénéfice de l'exercice

Après une attribution de 63,0 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux, le **bénéfice** s'établit à 163,7 millions de francs, en progression de 2,2 millions de francs (+1,3%).

Évolution des résultats 2014 - 2024

(en millions de francs)



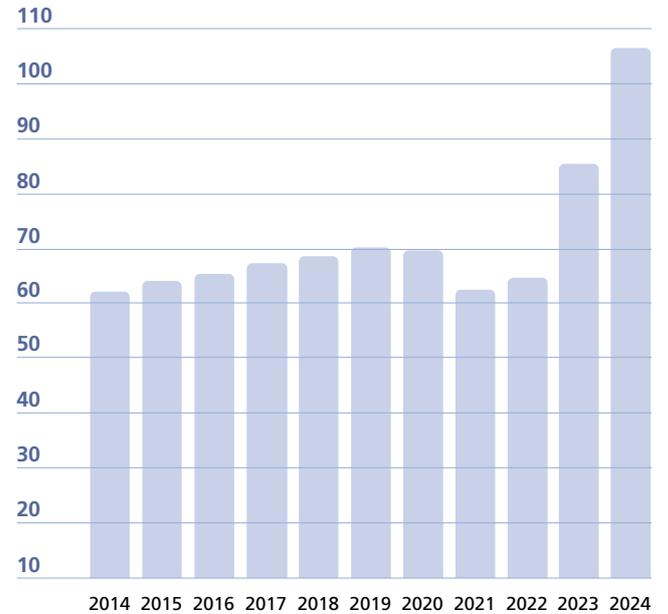
Répartition du bénéfice

Lors de sa séance du 31 janvier 2025, le Conseil d'administration a arrêté les comptes présentés. Il propose la répartition suivante du bénéfice de l'exercice 2024 :

Bénéfice de l'exercice	CHF	163'674'530
Bénéfice reporté	CHF	146'230
Bénéfice au bilan	CHF	163'820'761
Répartition du bénéfice		
Indemnité pour la garantie de l'État	CHF	30'000'000
Rémunération du capital de dotation	CHF	48'000'000
Versement complémentaire à l'État	CHF	20'000'000
Attribution au fonds de réserve	CHF	61'000'000
Report à nouveau	CHF	4'820'761

Évolution du versement annuel (y compris impôts) à l'État 2014 - 2024

(en millions de francs)



La Banque exprime sa gratitude à sa fidèle clientèle pour sa confiance. Elle s'engage à améliorer en permanence la qualité de ses services.

Au nom du Conseil d'administration : A. Geissbühler, président
 Au nom de la Direction générale : D. Wenger, président

Bilan au 31 décembre 2024

(en milliers de francs)

	Variations			
	31.12.2024	31.12.2023	En CHF	En %
Actifs				
Liquidités	3'363'115	3'306'651	56'464	1,7
Créances sur les banques	129'150	264'447	-135'297	-51,2
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0,0
Créances sur la clientèle	3'677'813	3'675'499	2'314	0,1
Créances hypothécaires	19'832'216	18'999'045	833'171	4,4
Opération de négoce	8'916	4'477	4'439	99,2
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	18'343	59'360	-41'017	-69,1
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0,0
Immobilisations financières	1'425'603	1'461'574	-35'971	-2,5
Comptes de régularisation	38'436	43'664	-5'228	-12,0
Participations	79'487	65'680	13'807	21,0
Immobilisations corporelles	80'630	74'459	6'171	8,3
Valeurs immatérielles	0	0	0	0,0
Autres actifs	46'481	5'593	40'888	>100,0
Total des actifs	28'700'190	27'960'449	739'741	2,6
Total des créances subordonnées	75'257	75'258	-1	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0	0	0	0,0
Passifs				
Engagements envers les banques	1'241'199	1'388'165	-146'966	-10,6
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0,0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'554'827	16'148'774	406'053	2,5
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0,0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	56'889	49'842	7'047	14,1
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0,0
Obligations de caisse	428'509	358'314	70'195	19,6
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7'564'000	7'307'000	257'000	3,5
Comptes de régularisation	96'790	94'002	2'788	3,0
Autres passifs	20'382	21'140	-758	-3,6
Provisions	11'773	19'066	-7'293	-38,3
Réserves pour risques bancaires généraux	782'000	719'000	63'000	8,8
Capital de dotation	70'000	70'000	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	1'710'000	1'623'000	87'000	5,4
Bénéfice reporté	146	650	-504	-77,5
Bénéfice de l'exercice	163'675	161'496	2'179	1,3
Total des passifs	28'700'190	27'960'449	739'741	2,6
Total des engagements subordonnés	0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0	0	0	0,0
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	214'233	213'314	919	0,4
Engagements irrévocables	191'011	225'214	-34'203	-15,2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	48'552	48'552	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	0,0

Compte de résultat de l'exercice 2024

(en milliers de francs)

	Variations			
	2024	2023	En CHF	En %
Produit des intérêts et des escomptes	510'534	468'013	42'521	9,1
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	157	85	72	84,7
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	15'185	11'809	3'376	28,6
Charges d'intérêts	-174'142	-128'990	45'152	35,0
Résultat brut des opérations d'intérêts	351'734	350'917	817	0,2
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-15'211	-28'540	-13'329	-46,7
Résultat net des opérations d'intérêts	336'523	322'377	14'146	4,4
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	20'246	19'048	1'198	6,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit	2'041	2'213	-172	-7,8
Produit des commissions sur les autres prestations de service	23'494	21'608	1'886	8,7
Charges de commissions	-3'379	-3'565	-186	-5,2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	42'402	39'304	3'098	7,9
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	11'748	10'897	851	7,8
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	5'950	35	5'915	>100,0
Produit des participations	2'849	2'815	34	1,2%
Résultat des immeubles	68	-170	238	>100,0
Autres produits ordinaires	477	611	-134	-21,9
Autres charges ordinaires	-5'268	-5'301	-33	-0,6
Autres résultats ordinaires	4'076	-2'010	6'086	>100,0
Total des produits d'exploitation	394'749	370'568	24'181	6,5
Charges de personnel	-82'868	-81'388	1'480	1,8
Autres charges d'exploitation	-48'713	-45'272	3'441	7,6
Total des charges d'exploitation	-131'581	-126'660	4'921	3,9
Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-26'743	-10'227	16'516	>100,0
Variation des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	117	-9'423	9'540	>100,0
Résultat opérationnel	236'542	224'258	12'284	5,5
Produits extraordinaires	0	0	0	0,0
Charges extraordinaires	0	0	0	0,0
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	-63'000	-52'000	11'000	21,2
Impôts	-9'867	-10'762	-895	-8,3
Bénéfice de l'exercice	163'675	161'496	2'179	1,3
Bénéfice reporté	146	650	-504	-77,5
Bénéfice au bilan	163'821	162'146	1'675	1,0
Répartition du bénéfice				
Indemnité pour la garantie de l'État	30'000	44'500	-14'500	-32,6
Rémunération du capital de dotation	48'000	11'000	37'000	>100,0
Versement complémentaire à l'État	20'000	19'500	500	2,6
Attribution au fonds de réserve	61'000	87'000	-26'000	-29,9
Report à nouveau	4'821	146	4'675	>100,0

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

(en milliers de francs)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne):				
Résultat de la période	163'675		161'496	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	63'000		52'000	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	26'743		10'227	
Provisions et autres corrections de valeur		7'293	8'874	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	7'727		22'592	
Délimitations actives	5'228			10'526
Délimitations passives	2'788		7'412	
Versement à l'État		75'000		57'000
Solde	269'161	82'293	262'601	67'526
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres:				
Solde	0	0	0	0
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles:				
Participations		32'835		2'081
Immeubles		7'282		5'930
Autres immobilisations corporelles		6'604		8'833
Solde	0	46'721	0	16'844
Flux de fonds de l'activité bancaire:				
Engagements envers les banques à court terme		91'966		34'959
Engagements envers les banques à long terme		55'000	45'000	
Créances sur les banques à court terme	135'297		217'795	
Créances sur les banques à long terme			49'965	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres à court terme				
Engagements résultant d'opérations de financement de titres à long terme				
Créances résultant d'opérations de financement de titres à court terme				
Créances résultant d'opérations de financement de titres à long terme				
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	406'053		355'420	
Créances sur la clientèle		1'805		448'570
Créances hypothécaires		841'407		678'892
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7'047			12'852
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	41'017		46'646	
Obligations de caisse	114'160	43'965	109'935	45'184
Emprunts	250'000	150'000	150'000	200'000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	520'000	363'000	387'000	264'000
Immobilisations financières	35'971		12'899	
Opérations de négoce		4'439		1'657
Autres engagements		758		27'369
Autres créances		40'888	449	
Solde	1'509'545	1'593'228	1'375'109	1'713'483
État des liquidités:				
Liquidités		56'464	160'143	
Solde	1'778'706	1'778'706	1'797'853	1'797'853

Présentation de l'état des capitaux propres au 31 décembre 2024

(en milliers de francs)

	Capital de dotation	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves issues du bénéfice	Bénéfice / perte reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	70'000	719'000	1'623'000	162'146		2'574'146
Dividendes et autres distributions				-75'000		-75'000
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux		63'000				63'000
Autres dotations (prélèvements) affectant les autres réserves			87'000	-87'000		0
Bénéfice / Perte (résultat de la période)					163'675	163'675
Capitaux propres à la fin de la période de référence	70'000	782'000	1'710'000	146	163'675	2'725'821



Annexe aux comptes annuels

Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) est une personne morale de droit public distincte de l'État. Son siège est à Fribourg.

Personnel

Au 31 décembre 2024, la Banque salarie 548 personnes (31.12.2023 : 532) représentant 458 emplois à temps complet (31.12.2023 : 443).

Activités

La BCF offre les prestations de services d'une banque universelle de proximité. Elle joue un rôle déterminant dans le marché bancaire fribourgeois grâce à sa connaissance du tissu économique et à sa forte implantation. Elle propose à ses clients des solutions sur mesure. Elle concentre ses activités dans les domaines indiqués ci-après :

Opérations d'intérêts

Les opérations d'intérêts constituent, avec une part de 85% du total des produits, la principale source de revenus. Les avances sont en général accordées moyennant des couvertures hypothécaires sur des logements, des bâtiments commerciaux et industriels. Les crédits commerciaux sont notamment octroyés aux PME de tous les secteurs économiques du canton.

Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont déduites du résultat brut des opérations d'intérêts et impactent ainsi directement la marge d'intérêt.

Les opérations interbancaires sont en majeure partie des opérations à court et à moyen terme. Pour le refinancement à long terme, la BCF recourt au marché des capitaux. Elle émet ainsi à intervalles irréguliers des emprunts en son nom propre et participe, en tant que membre de la Centrale d'émission des lettres de gage des Banques Cantonales, aux emprunts émis par cet organisme.

La gestion des risques de taux se fait principalement par le biais des swaps de taux d'intérêt.

Les dépôts à la clientèle, y compris les obligations de caisse, couvrent à raison de 72% les avances à la clientèle.

Affaires de commissions et de prestations de services

Les opérations de commissions et de prestations de services participent pour 10,7% au total des produits. Les opérations sur titres, le conseil en placement, la gestion de fortune ainsi que le trafic des paiements constituent la part prépondérante des affaires de commissions et de prestations. Tant la clientèle privée que les investisseurs institutionnels et les entreprises commerciales utilisent ces services financiers.

Affaires de négoce

Les affaires de négoce, soit 3,0% du total des produits, se composent essentiellement des opérations de change, de métaux précieux et de devises, exécutées pour le compte de la clientèle. Ces opérations sont effectuées dans le cadre de limites précises, sans position ouverte importante.

Autres champs d'activité

Pour répondre aux exigences de liquidité, la Banque gère son propre portefeuille de titres. Il est composé en majorité de positions à taux d'intérêt fixe de haute qualité pouvant être escomptées auprès de la Banque nationale suisse pour des opérations de Repo (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements). La BCF exerce son activité dans un réseau de 27 succursales dont une en ligne. Elle exploite également 58 bancomats, 23 depomats et 11 zones en libre-service.

Externalisation

La BCF a notamment externalisé au sens de la circulaire de la FINMA 2018/3 (« Outsourcing - banques et assureurs ») les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom (Suisse) SA et les activités de numérisation des documents auprès de La Poste Suisse SA.

Événements exceptionnels ou subséquents

Aucun événement n'est à relever.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes sont conformes aux prescriptions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution, aux dispositions régissant l'établissement des comptes, à savoir l'ordonnance de la FINMA sur les comptes OEPC et à la directive FINMA 2020/01 (« Comptabilité banques »), ainsi qu'au Code des obligations. Les comptes annuels sont établis conformément au principe de l'image fidèle (boucllement individuel statutaire) au 31 décembre.

Les chiffres des annexes et des informations complémentaires ont été arrondis pour les besoins de la publication. De potentiels écarts d'addition sont ainsi possibles.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres de la Banque au jour de leur conclusion (trade date accounting).

Conversion des transactions et soldes en monnaies étrangères

Les actifs et passifs exprimés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux cours de change effectifs aux dates des transactions. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le résultat des « Opérations de négoce » ou dans les « Autres résultats ordinaires ».

Cours appliqués :	31.12.2024	31.12.2023
EUR	0,9416	0,927
USD	0,9045	0,837
GBP	1,13405	1,067

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

La mise au bilan des créances et des engagements sur la clientèle et sur les banques est effectuée selon le principe de la valeur nominale. Les créances compromises, soit les créances pour lesquelles il existe des indices permettant d'estimer que les clauses contractuelles ne seront pas entièrement respectées, sont évaluées à leur valeur de liquidation. Ainsi, après prise en compte des garanties fournies, les risques de pertes résiduels existants sur ces créances sont couverts par des cor-

rections de valeur individualisées. Dans le cadre de l'évaluation des corrections de valeur individualisées, l'ensemble des engagements du client est pris en compte.

Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans la rubrique « variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées à l'actif du bilan avec les positions actives correspondantes.

Les intérêts échus et impayés depuis plus de 3 mois, soit les intérêts compromis, sont automatiquement et intégralement provisionnés.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

À la fin de chaque trimestre, chaque créance compromise fait l'objet d'une nouvelle évaluation et une adaptation de la correction de valeur est apportée si nécessaire.

Pour couvrir le risque inhérent de défaillance sur le portefeuille de crédits non compromis, une correction de valeur est également constituée.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées, utilisées ou dissoutes par l'intermédiaire du poste « variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », respectivement par « variations des provisions et autres corrections de valeur » pour les positions hors-bilan.

Enfin, les intérêts sur créances compromises et ceux dont le recouvrement est problématique, respectivement les intérêts échus et impayés au-delà de 90 jours, sont provisionnés.

Titres et métaux précieux destinés au négoce

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce sont toujours évalués et portés au bilan à leur juste valeur. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le résultat des « Opérations de négoce ». Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce est comptabilisé dans le résultat des « Opérations d'intérêts ».

Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts considérés comme immobilisations financières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, l'agio ou le disagio est amorti jusqu'à l'échéance des titres (accrual method).

Les autres titres d'immobilisations financières ainsi que les métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous la rubrique « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Les immeubles destinés à la revente sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Celle-ci tient également compte de la durée de rétention des objets.

Mise et prise en pension de titres

Les opérations de mise/prise en pension (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements) sont comptabilisées comme suit :

- Les montants en argent échangés sont portés au bilan sous la rubrique « Créances résultant d'opérations de financement de titres », respectivement « Engagements résultant d'opérations de financement de titres ».
- Les titres transférés à des fins de garantie n'impliquent pas d'écriture au bilan, la Banque cédante restant l'ayant droit économique.
- L'aliénation subséquente de titres reçus implique une saisie au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Participations

Les participations sont évaluées au plus à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour les participations dans des sociétés dont les titres sont cotés en bourse, l'évaluation est basée sur la valeur boursière, mais au maximum à leur coût d'acquisition.

Les participations ayant caractère de soutien à l'économie ou de sponsoring, indépendamment du taux de détention, dont la valeur de liquidation est non significative, sont valorisées à 1 franc au bilan.

Immobilisations corporelles

Les immeubles et terrains propriétés de la Banque, portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sont amortis selon la méthode dégressive basée sur leur durée de vie économique attendue. Les terrains ne sont pas amortis. Les travaux de réno-

vation, ainsi que les investissements, sont activés si la valeur de marché ou d'usage est durablement augmentée, ou s'ils entraînent une augmentation de la durée de vie.

Les installations fixes et les transformations, dans les locaux bancaires propres ou loués, dont les coûts sont supérieurs à 50'000 francs, sont activées et amorties sur une durée de vie maximale de 10 ans. Pour les locaux loués, la durée restante du contrat de location est prise en compte.

Les autres immobilisations corporelles, telles que le mobilier, les machines et les véhicules, dont les coûts sont supérieurs à 5'000 francs, ainsi que les licences de logiciels informatiques, dont les coûts sont supérieurs à 50'000 francs, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties sur leur durée de vie, mais au maximum sur 5 ans.

Le principe de l'évaluation individuelle est appliqué.

Comptes de régularisation

La délimitation dans le temps des produits et des charges concernant l'exercice est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

Provisions

Les provisions pour les risques d'exploitation et pour les risques de défaillance des engagements hors-bilan, économiquement nécessaires, sont évaluées individuellement à la date d'établissement des comptes.

Les corrections de valeur sur des créances du bilan sont déduites des rubriques correspondantes et ne figurent ainsi pas dans cette position.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées dans le but de couvrir les risques latents de l'activité par le débit de la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont reconnues comme fonds propres de base au sens de l'ordonnance fédérale sur les banques et ne sont pas imposées fiscalement.

Commissions sur affaires crédit

La Banque comptabilise les commissions de crédits sous la rubrique « Intérêts créanciers ». Les commissions de conversion de taux variables en taux fixes sont comptabilisées sous « Opérations de commissions ».

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de son bilan « Asset and Liability Management », la Banque contracte pour son propre compte des swaps de taux d'intérêts afin de couvrir les prêts à taux fixes accordés à la clientèle. Ces opérations de couverture d'affaires actives font l'objet de tests périodiques d'efficacité. Les résultats sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats de l'opération couverte.

Les positions de négoce en instruments dérivés sont évaluées au prix du marché.

La Banque effectue également des opérations de change à terme d'achat et de vente d'options couvertes pour le compte de ses clients et pour son propre compte. Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ouverts au jour du bilan sont enregistrées sous la rubrique « Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés », respectivement sous « Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés ». Les volumes de tous les contrats ouverts sont indiqués hors bilan.

Engagements de prévoyance

La Banque dispose, pour la prévoyance professionnelle de ses collaboratrices et collaborateurs, d'une caisse de pension autonome appelée « Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale de Fribourg »; il s'agit d'un établissement de droit public. La Caisse de prévoyance est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, conformément à l'article 48 LPP.

Le boucllement est établi selon Swiss GAAP RPC 26.

L'employeur ne dispose d'aucune réserve de cotisations dans la Caisse.

Au 01.01.2025, 524 assurés actifs et 214 pensionnés sont affiliés à la caisse de pension (année précédente: 512 et 201).

Le plan de prévoyance adopté est un plan dit « en primauté des cotisations »; il couvre les risques usuels de la prévoyance, à savoir les rentes de retraite et d'invalidité, ainsi que le risque-décès. Les cotisations versées pour 2024 par la Banque à la Caisse de prévoyance se sont élevées à 9,7 millions de francs (voir tableau page 74).

Impôts

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par la Banque et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

Aucune modification des principes comptables et d'évaluation n'a eu lieu durant l'année 2024.

Facteurs d'influence sur la situation économique de la Banque

Les baisses successives du taux directeur vont impacter le résultat d'intérêt 2025. Toutefois, les perspectives bénéficiaires restent intactes et la solidité financière s'en trouvera encore améliorée.

Approche de la Banque en matière de gestion des risques

Objectifs

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de crédit et de marché dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. À la BCF, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base sur les principes suivants:

- La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
- La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée du fait de ses activités.
- Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
- Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance de risque en termes de variabilité du résultat opérationnel ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.

- La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait qu'elle peut gérer les risques.
- Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier, leur impact réglementaire et leur impact sur la réputation de la Banque.
- Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
- La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
- La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.

Structure des risques

La Banque surveille cinq catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements conjoncturels ou concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit est intrinsèquement lié à toute exposition de crédit.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix et des taux, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés.
- **Le risque de liquidité** tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché est intrinsèquement lié aux expositions de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement dû à des processus, des personnes ou des systèmes inappropriés, voire à des actes de malveillance. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque. Les risques opérationnels sont intrinsèquement liés aux activités. Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel.

Trois types d'impact sont distingués :

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités résultant d'un manquement au cadre légal et réglementaire auquel la Banque est soumise.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire des informations publiques défavorables sur la Banque dont la gravité dépend de la réaction des principales parties prenantes de la Banque.

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCF sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- Le Conseil d'administration (CA) décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il adopte la politique de risque BCF élaborée par la Direction générale (DIGE) et veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.
- Le Comité d'audit et des risques (CAuR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le CA.
- La DIGE est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du Système de Contrôle Interne (SCI). Elle établit les directives et les instructions qui règlent les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des risques.
- A cet effet, la DIGE a institué un Comité des risques. Celui-ci analyse chaque mois l'état des principaux risques encourus par la Banque et des facteurs de risques environnementaux et sociétaux.
- Le Risk Management, dirigé par le Chief Risk Officer (CRO), coordonne la maîtrise des risques entre les différentes unités. Il est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôles des risques de la Banque. Il a également la charge de surveiller le profil de risque de l'établissement et d'assurer le reporting des risques. Il vérifie également l'adéquation et l'efficacité du SCI en coordination avec les responsables métiers et risques.

- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, le Credit Risk Management est responsable de l'analyse du risque à l'échelle du portefeuille ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie. Le développement et le suivi des modèles de mesure du risque de crédit des positions, en particulier quand ils interviennent dans le domaine des processus de crédit, sont sous sa responsabilité. Il est également responsable de la définition et de la mise en œuvre des critères et normes de décision et de monitoring de crédit.



Risque de crédit

Le risque de crédit a trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque. L'inexécution ou l'exécution imparfaite des engagements pris par une contrepartie peut en finalité provoquer une perte financière pour la Banque.

Plus précisément, le risque de crédit désigne le risque de défaillance de la contrepartie, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations contractuelles. Outre la perte financière du montant total ou partiel du crédit (risque de règlement ou risque en principal), le risque de crédit inclut aussi les gains non réalisés du fait du non-paiement de la dette (risque de coût de remplacement). Pour l'ensemble du risque de crédit, la Banque vise à se protéger contre trois types d'impact possibles, à savoir financier, réglementaire et réputationnel.

- Activité de crédit, cadrage général et surveillance du risque de crédit

La Banque est principalement exposée au risque de crédit en raison des crédits à la clientèle. A ce titre, la Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, des engagements conditionnels ainsi que des engagements irrévocables tant à des personnes physiques que des personnes morales.

La Politique de Crédit, édictée et validée par le Conseil d'administration, vise à fixer le mandat d'organisation du risque de crédit, la stratégie de prise de risque de crédit, les rôles, responsabilités et compétences déléguées au niveau de l'organisation et du processus d'analyse et d'octroi de crédit ainsi que les règles et principes régissant le cadrage du risque de crédit. De plus, la Politique de Crédit vise à encadrer l'exposition et la répartition au risque de crédit au moyen de limites et seuils applicables et utiles à la conduite du risque de crédit. Son application doit permettre d'atteindre les objectifs attendus en matière de qualité sur l'ensemble du portefeuille de crédits. Ainsi, la poursuite de l'objectif de rentabilité pour l'activité de crédit se voit encadrer par l'approche risque découlant de la Politique de Crédit et se déroule également en adéquation avec les règles prudentielles applicables.

Globalement, la Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits de haute qualité et en conformité avec le corpus réglementaire interne (taux d'avance maximaux, durées d'amortissement et de remboursement maximales, calcul de capacité financière, calcul de la capacité d'endettement, etc.) et, afin de limiter le risque de concentration, diversifié en termes de segments clientèle, de branches économiques, de types de crédits et de situation géographique tant au niveau des contreparties que des gages immobiliers en Suisse.

En particulier, le corpus réglementaire interne vise à assurer une pratique d'analyse et d'autorisation uniforme et adaptée au risque de crédit. A titre de précision, le corpus réglementaire interne précise les règles, normes, principes, lignes directrices en vigueur et vise à instaurer un cadre de travail approprié et un

code de conduite homogène en matière de gestion et de surveillance du risque de crédit sur une base régulière, précise et complète. Sur cette base, la Banque est en capacité de surveiller le risque de crédit tant au niveau des opérations individuelles qu'au niveau du portefeuille de crédits.

L'organisation et la délégation opérationnelle des compétences en matière d'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration au moyen de la Politique de Crédit. Tant l'organisation que la délégation sont orientées sur les risques et fondées sur de multiples dimensions que sont notamment le risque de la contrepartie (classe de rating), le segment de la contrepartie, le niveau des engagements globaux, la nature et la couverture retenue des sûretés ainsi que le type de financement. Le Comité de Crédit est l'instance supérieure en matière d'octroi de crédit relevant de sa compétence. Ce comité est présidé par le PDG, est composé de membres de la Direction générale et est administré par l'unité organisationnelle Credit Risk Management. En parallèle, l'octroi de crédits aux organes (membres du Conseil d'administration et membres de la Direction générale) relève de la responsabilité du Conseil d'administration.

L'ensemble des contreparties nécessitant une autorisation de crédit doit faire l'objet d'une évaluation des risques. La solvabilité de la contrepartie est une composante essentielle de l'analyse de crédit. A ce titre, tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la validation du rating de la contrepartie. Le rating ou la classe de risque reflète le risque de défaut d'une contrepartie. Pour mesurer et gérer le risque de défaillance de contrepartie, la Banque évalue les contreparties au moyen d'un système de rating permettant de catégoriser les débiteurs en douze classes de risque. En parallèle, la Banque se fonde sur une segmentation au moyen de différents modèles de risque fonction de la nature du débiteur. La détermination et la gestion des ratings de contrepartie sont assurées au moyen de systèmes experts de notation pour les segments de clientèle suivants: clientèle privée, clientèle entreprise (PME et grandes entreprises) et clientèle des professionnels de l'immobilier (personnes physiques et morales). Les systèmes experts de notation de rating de contrepartie utilisés par la Banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG. Ainsi, la qualité des contreparties est évaluée sur la base de modèles dédiés et des critères homogènes pour une même population. Ces systèmes permettent à la Banque de déterminer de manière adéquate les exigences et conditions applicables à chaque financement.

Une actualisation des classes de rating de contrepartie permet à la Banque d'exercer une surveillance efficace et régulière du risque de défaut pendant toute la durée des engagements. Au surplus, tous les engagements de crédit sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis soumis pour prorogation en compétence.

Généralement, la Banque limite les risques de crédit en les répartissant et en se montrant exigeante sur la qualité des contreparties et des sûretés. Ainsi, la Banque accorde exclusi-

vement des crédits aux contreparties disposant de la capacité financière à répondre à leurs engagements et en finalité à les rembourser. Les contreparties doivent être à la fois solvables, honorables ou respectivement dignes de confiance. De fait, l'intégrité des contreparties, la connaissance de l'objet du financement, la plausibilité et la proportionnalité des opérations de crédit constituent des aspects centraux de l'analyse et de la décision du point de vue de la Banque.

La Banque réalise des opérations de crédit en premier lieu dans le canton de Fribourg et dans une zone limitrophe aux frontières cantonales. Subsidièrement et dans une mesure limitée, la Banque exerce l'activité de crédit dans une zone géographique élargie et limitée aux frontières de la Suisse. L'exposition géographique au risque de crédit est encadrée au moyen d'une tolérance au risque et d'indicateurs de surveillance.

Les crédits constituant une ou plusieurs Exception to Policy (EtP) font l'objet d'une surveillance spécifique tant au niveau des crédits individuels qu'au niveau du portefeuille de crédits. Sont considérés comme des EtP les crédits garantis par gage immobilier présentant une ou plusieurs dérogations aux prescriptions internes en matière de taux d'avance, de durée d'amortissement et/ou de calcul de la capacité financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires.

Tout au long du cycle de gestion des crédits individuels, ceci à intervalles réguliers et hors événement extraordinaire, une procédure de contrôle périodique axée sur les risques est appliquée selon le segment et le risque de la contrepartie, le type et le montant des engagements de crédit, la nature et le degré de couverture des garanties ou encore la présence ou non d'EtP. Cette procédure vise principalement à la réévaluation de la solvabilité de la contrepartie (rating), à l'analyse de la stabilité et de l'évolution des sûretés éventuelles ainsi qu'au réexamen de la capacité financière. De plus, les signaux d'alarme et les événements particuliers liés à la contrepartie et aux garanties qui ont un impact sur le risque de crédit sont activement surveillés. En cas de détection de tels signaux ou événements, un réexamen de l'engagement de crédit est diligenté.

Par ailleurs, concernant le portefeuille de crédits de l'ensemble de la Banque, des mesures de risque additionnelles agrégées sont déployées sous la forme d'indicateurs tant passés qu'avancés, comme le calcul de la migration des ratings de contrepartie ou sous la forme de tests de résistance sur tout ou partie du portefeuille et selon le déroulement de différents scénarios de stress. A cet égard, des rapports périodiques sont établis par l'unité organisationnelle Credit Risk Management et présentés aux différents comités et organes de la Banque. Ces rapports intègrent également la surveillance de l'appétence au risque de crédit ainsi qu'une analyse de la structure du portefeuille de crédits englobant la répartition du portefeuille selon de multiples caractéristiques structurelles fondées sur le risque de contrepartie et le risque de concentration.

- Évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés constituées et déposées pour garantir les crédits font l'objet d'une évaluation en fonction de normes usuelles et uniformes.

Crédits garantis par des gages immobiliers

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement selon des règles et des principes de surveillance établis et au moyen d'outils informatiques d'expertise immobilière en adéquation avec la typologie et l'affectation des biens immobiliers. A ce titre, il est notamment tenu compte de la macro- et micro-localisation, du standard de construction, de la vétusté et des cycles de rénovation ainsi que de la durabilité des revenus effectifs ou projetés et du taux de vacance en matière d'immeubles de rapport.

La Banque utilise deux systèmes d'évaluation tiers fournis par la société Wüest Partner SA :

- Un pour l'expertise des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se faisant sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières effectives dans le marché, ceci fondé sur des caractéristiques détaillées des immeubles.
- Un pour l'expertise des immeubles de rendement, comprenant les objets immobiliers locatifs, commerciaux, administratifs, industriels ou artisanaux, se faisant sur la base d'un modèle de capitalisation. Cette méthodologie tient compte des revenus durables tirés de l'immeuble comme paramètre central de la détermination de la valeur de rendement.

De plus, l'évaluation de projets de construction d'envergure et de bâtiments spéciaux ou complexes de par leur typologie et/ou leur affectation fait appel en principe à une expertise immobilière externe complémentaire mandatée sur décision de la Banque.

Dans le cadre de l'octroi de crédits garantis par gage immobilier, la Banque s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou externe pour certains cas particuliers exposés ci-avant et le prix de transaction effectif ou le prix de revient.

La valeur des gages immobiliers est l'objet d'un réexamen et d'une actualisation dans le cadre de la révision périodique des crédits ou en cas d'augmentation du risque de crédit générée par un retraitement de la position de crédit (par exemple : adaptation de la limite de crédit, réaménagement des amortissements, etc.) ou détectée dans le cadre de l'activité de surveillance ordinaire.

Les retards de paiement en intérêts et/ou en amortissements sont surveillés et analysés afin d'identifier les créances hypothécaires présentant des risques effectifs. Sur cette base, ces créances font l'objet d'un examen détaillé pouvant nécessiter la mise en œuvre de mesures de réduction du risque (par exemple : exigence de remboursements partiels, demande de sûretés supplémentaires, etc.) ou la constitution de correctifs

individuels en cas d'insuffisance de garantie après calcul de la valeur de liquidation des sûretés.

Crédits garantis par des valeurs mobilières

Les engagements et la valeur retenue en couverture de crédits garantis par des valeurs mobilières admises par la Banque sont calculées quotidiennement et surveillées à des intervalles réguliers. Ces crédits sont effectués contre la mise en gage de valeurs mobilières telles que des avoirs en compte, des titres courants et liquides sur le marché, de droits découlant de polices d'assurance ainsi que de toute autre valeur mobilière éligible au nantissement en fonction de multiples critères applicables tenant compte principalement de leur transférabilité, de leur liquidité et de leur caractère négociable.

La Banque calcule et applique des décotes sur les valeurs de marché dans le but de se couvrir contre les risques de marché et monétaires liés aux valeurs mobilières négociables et liquides ainsi que pour déterminer la valeur de couverture, respectivement le montant d'avance. Des décotes sont également calculées et appliquées pour les autres types de valeurs mobilières ne faisant pas l'objet d'une cotation officielle sur un marché, ceci en fonction de la nature du produit ou du contrat et des risques sous-jacents associés.

En cas de valeur de nantissement des sûretés mobilières inférieure au montant de l'engagement de crédit, la Banque exige soit une réduction partielle de la dette, soit des garanties supplémentaires en vue de rétablir la couverture de crédit. En cas de persistance ou d'augmentation de l'insuffisance de couverture ou de conditions de marché extraordinaires, la Banque est en mesure de procéder à la réalisation des garantis en vue de dénouer l'engagement de crédit.

Crédits sans garantie

Les crédits sans garantie sont en règle générale octroyés à des contreparties comprises dans les segments de la clientèle entreprise, des collectivités de droit public ou assimilables à des collectivités de droit public. De fait, il s'agit d'engagements sous la forme de crédits commerciaux ainsi que de dépassements de crédit ou de découverts en compte non couverts couvrant tous les segments de contreparties.

La solvabilité de ces contreparties fait l'objet d'une surveillance annuelle au moyen de la remise et de l'analyse des comptes annuels et en cas de nécessité d'états financiers intermédiaires ou de tout autre renseignement utile permettant d'exercer une surveillance adéquate sur l'évolution de la situation financière de la contrepartie, selon des intervalles ajustés. L'analyse sous-jacente conduite au moyen de ces informations peut amener à l'identification d'une dégradation du risque de la contrepartie, respectivement du risque de crédit. L'évaluation du risque peut donc conduire à la définition de mesures de restructuration ou d'assainissement, le tout associé si nécessaire à la constitution simultanée de correctifs individuels de valeur si l'engagement de crédit est considéré comme compromis.

- **Détermination du besoin en correctifs individuels de valeur en matière de défaillance de crédit**
- **Identification des risques de défaillance de crédit**

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées et surveillées séparément. Sont considérées comme étant en souffrance (créances en souffrance), les créances assorties de paiements convenus par contrat en intérêts (y compris les intérêts courus), en commissions correspondantes et/ou en amortissements qui sont échus et impayés depuis plus de 90 jours.

Surveillance générale des engagements de crédit

La surveillance générale des engagements de crédit est structurée et effectuée selon la nature de la contrepartie et des garanties et autres clauses contractuelles de crédit, ceci au moyen d'instruments et de mesures adéquates, le tout en fonction d'une périodicité correspondant aux risques inhérents ou effectifs.

Détermination des correctifs individuels de valeur pour risque de défaillance de crédit afférents aux créances compromises

Des correctifs individuels de valeur sont constitués et comptabilisés dans le but de prévenir le risque de défaillance afférent aux créances compromises, ceci sur un rythme trimestriel.

Tout créance compromise, à savoir résultant d'une situation où il est peu vraisemblable que la contrepartie soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, est évaluée à la valeur de liquidation des sûretés. La diminution de valeur en résultant est si nécessaire couverte par des correctifs individuels de valeur. Cette dépréciation est mesurée par rapport à la différence entre la valeur de la créance et au montant probablement récupérable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation de sûretés éventuelles. La valeur de la créance équivaut soit à la limite de crédit, soit au montant de crédit utilisé. La valeur probablement réalisable des sûretés, à savoir la valeur de liquidation, correspond à la valeur d'aliénation potentiellement réalisable après déduction des coûts de détention et de liquidation escomptés. Cette approche est appliquée sur la totalité de l'engagement de crédit d'une contrepartie individuelle ou d'un groupe de contreparties liées formant un groupe économique dans le but de prendre en considération l'ensemble du périmètre assorti d'un risque de défaillance de crédit.

Les contreparties à risque, respectivement les positions à risque, connues et identifiées précédemment comme telles font l'objet d'une réévaluation quatre fois par année. Outre le réexamen du niveau adéquat des correctifs individuels de valeur, la stratégie ainsi que les mesures associées font l'objet d'un réexamen. L'unité organisationnelle Credit Risk Management apprécie l'ensemble des correctifs individuels de valeur sur les positions à risque avant de les soumettre pour autorisation à l'instance décisionnelle, à savoir le Comité de Crédit.

La Banque examine la solvabilité des contreparties à l'aide de modèles de risque et de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, ceci permettant de déterminer les probabilités de défaillance. La Banque applique le système expert de rating CreditMaster de RSN Risk Solution Network AG. La Banque mesure la solvabilité des contreparties sur la base d'une échelle de ratings composée de 12 classes, laquelle est structurée en trois sous-catégories de risque, à savoir :

- Contrep partie sans risque effectif appartenant aux classes de rating 01 à 08 : aucun correctif individuel de valeur n'est constitué sur les créances de ces contreparties.
- Contrep partie sous surveillance intensive appartenant à la classe de rating 09 : aucun correctif individuel de valeur n'est constitué sur les créances de ces contreparties.
- Contrep partie à risque effectif appartenant aux classes de rating 10 à 12 et faisant l'objet de correctifs individuels de valeur. Les contreparties en classe de rating 12 sont de fait en défaut effectif ou sélectif et peuvent selon le cas ne pas nécessiter la comptabilisation de correctifs individuels de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale au bilan lorsque les capitaux et les intérêts dus et en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont remplis.

- Détermination des correctifs individuels de valeur pour risques inhérents de défaillance de crédit afférents aux créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la Banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents lors du jour de l'établissement du bilan, dans un portefeuille de crédits apparemment sains, qui ne se réaliseront qu'ultérieurement.

Ainsi, les risques inhérents de défaillance relatifs aux créances non compromises, soit les créances classifiées dans les catégories de ratings 1 à 9, font également l'objet de corrections de valeur selon un modèle interne.

Le modèle interne est basé sur les composantes suivantes :

- un taux de correction de valeur (facteur de risque) exprimé en pourcent et appliqué au volume de chaque classe de ratings concerné

- la variation annuelle de l'évolution des prix de l'immobilier exprimée en pourcent selon l'indice des prix de transaction sur les PPE et villas délivré par la société Wüest & Partner SA
- la variation annuelle du produit intérieur brut du canton de Fribourg exprimé en pourcent selon les données du service des Statistiques du canton de Fribourg (SStat).

Toutes les créances sur les banques, sur la clientèle, ainsi qu'envers les collectivités de droit public, de même que les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au bilan ou enregistrés hors-bilan, sont prises en compte. Les facteurs de risque sont valables pour toute la période comptable en cours. Ils sont revus annuellement par la division FINA et adaptés si nécessaires. Les variations annuelles des composantes du modèle interne sont prises en compte dans l'analyse.

Les changements des facteurs de risque utilisés pour la détermination des corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance sont mentionnés, le cas échéant, dans la présente annexe aux comptes annuels, respectivement dans l'annexe aux comptes semestriels.

Depuis 2015, les taux de correction appliqués à chaque classe de rating sont inchangés. En effet, les éléments pris en compte dans leur revue annuelle n'ont pas occasionné d'adaptation. L'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents de défaillance peut intervenir en cas de perte soudaine et importante sur une position non compromise. La reconstitution du montant utilisé s'effectue dans un délai maximum de cinq ans, en conformité de l'article 25 al. 7 de l'OEPC.

Cette durée de reconstitution sera également appliquée en cas d'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents à des fins de constitution de corrections de valeur individuelles sur créances compromises.

Tout découvert y relatif, soit la différence entre le montant de correction effectivement constitué et le montant calculatoire selon la méthode interne, fait l'objet le cas échéant d'une mention dans le rapport de gestion selon l'article 25 al. 8 de l'OEPC.

Au 31 décembre 2024, le besoin en corrections de valeur pour risques inhérents est entièrement couvert.



Risques de marché

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes à la suite de fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par la Banque.

Risque de taux

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la Banque. Pour les positions variables (prêt hypothécaire à taux variable, épargne et compte à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux des clients en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe des taux du marché, ainsi que les changements du comportement des clients qui en découlent, sont à l'origine du risque de taux d'intérêt. Ces variations affectent directement les produits d'intérêts ainsi que la valeur actualisée des fonds propres de la Banque.

La Banque, par son Comité ALM « Asset and Liability Management », surveille différents indicateurs par rapport au risque de taux au bilan :

- **Indicateurs statiques** : La Banque calcule mensuellement la durée des fonds propres ainsi que la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux.
- **Indicateurs dynamiques** : La Banque établit trimestriellement des scénarios de taux et de marche des affaires combinés à une stratégie de refinancement/couverture.

Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des scénarios de taux et permettent de simuler la marge d'intérêt, la durée des fonds propres ainsi que la valeur économique des fonds propres sur différentes périodes. Afin de mesurer, évaluer, limiter et gérer ce risque, une politique de gestion et de suivi du risque de taux a été mise en place par le Comité ALM. Les tolérances aux risques y relatifs sont approuvées annuellement par le CA.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés (IRS) dans le cadre de ses activités de gestion du bilan (Asset and Liability Management), principalement pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture « Micro Hedge » et ainsi seul leur flux net d'intérêt impacte le compte de résultat sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ». Aucune absence d'efficacité n'est observée au 31 décembre 2024.

La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché, dont le risque de change et le risque de variations de cours des valeurs, font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des limites fixées. La majorité des opérations traitées par la Banque résulte des transactions de la clientèle. En principe, ces opérations sont reportées sur le marché afin de couvrir les risques de pertes. Le risque résiduel de change sur les positions en devises est ainsi limité.

Risques de liquidité

Le risque de liquidités correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer de moyens suffisants pour pouvoir faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue.

La Banque, par son Comité ALM « Asset and Liability Management », surveille son exposition au risque de liquidité en produisant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure du bilan. Elle élabore également des scénarios de stress et effectue à cet effet des simulations dynamiques de la structure future du bilan. La Banque anticipe ainsi, à l'aide d'indicateurs avancés, la survenance et les incidences de crises potentielles et elle a établi un plan de mesures à cet effet. Ces simulations permettent notamment à la Banque de définir son programme de refinancement sur le marché des capitaux.

Elle respecte ainsi les exigences quantitatives et qualitatives de la circulaire FINMA 2015/2.

La gestion opérationnelle des risques de liquidités est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des risques que la Banque ne contracte pas activement. En effet, tel que définis à l'art. 89 de l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR), on entend par risque opérationnel le risque de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises ou encore d'événements externes. Les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de conformité sont également comprises dans cette catégorie de risque.

Pour ce faire, la Banque a défini une méthode pour la gestion des risques opérationnels et des approches de contrôle dédiées pour certaines déclinaisons spécifiques, notamment les risques clés gérés par le Compliance, développés ci-après. Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2023/1 sur les risques et la résilience opérationnels.

La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les aspects à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition :

- à un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (conception inadéquate du dispositif de contrôle, mise en œuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle);
- à des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c'est-à-dire des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, de la clientèle ou d'autres acteurs externes;
- à des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax, e-mails, messagerie et réseaux sociaux);
- à une infrastructure inappropriée;
- à une organisation – regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels) – inadéquate par rapport aux activités de la Banque;
- à des dangers naturels.

Afin d'identifier les risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles, de nouvelles activités ou processus, de demandes de la FINMA ou de la découverte d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par l'unité du Risk Management ainsi que les spécialistes métiers et cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles clés opérationnels et managériaux.

Dans le but d'assurer le suivi de l'évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l'ensemble et par catégorie de risques opérationnels. En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies. Les risques opérationnels sont limités par une organisation adéquate, ainsi que par la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) adapté et efficace qui respecte le principe de la séparation des fonctions.

Risques dans le domaine du Compliance

La FINMA définit la compliance comme « la conformité aux prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi que le

respect des normes et règles déontologiques en usage sur le marché concerné ». Partant, la fonction compliance regroupe des généralistes du cadre réglementaire global spécialisés dans le domaine bancaire.

La fonction compliance épaulé les instances dirigeantes de la Banque en veillant au respect des obligations de diligence et des normes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, en limitant les risques de réputation et en participant à la tenue des délais. Ceci se concrétise notamment par la surveillance des entrées en relation puis des transactions, la communication de soupçons de blanchiment, la surveillance des abus de marché ainsi que l'application des mesures de sanctions économiques. La fonction compliance s'assure ainsi que la Banque offre la garantie d'une activité irréprochable, condition sine qua non au maintien de l'autorisation d'exercer en tant qu'intermédiaire financier.

En outre, elle s'applique à limiter la survenance des risques dits « de compliance » dans la continuité de la fonction Risk Management. Ces risques peuvent revêtir plusieurs formes mais se décomposent à la BCF du risque de blanchiment d'argent et financement du terrorisme, du risque d'activités transfrontalières, et enfin plus largement du risque de non-conformité réglementaire.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) de la Banque comporte l'ensemble des structures et processus de contrôle qui permettent de garantir le bon déroulement des affaires quotidiennes, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que l'exhaustivité et la fiabilité des rapports. Les conditions cadres à la base du SCI, qui assurent son bon fonctionnement, sont définies au niveau du contexte de contrôle, dont les éléments comportent notamment les réglementations internes, les instances de contrôle indépendantes, les organigrammes et les profils requis des postes. Au niveau des processus, il existe une étroite imbrication entre les processus, les risques et les contrôles. Les risques sont saisis et évalués pour chaque processus. C'est sur cette base que sont ensuite définis les contrôles clés, dont l'ensemble est documenté et inscrit dans les processus. Outre les contrôles clés, il existe de nombreuses autres mesures destinées à réduire le risque.

L'unité du Risk Management effectue au moins une fois par an une étude portant sur l'adéquation et l'efficacité du SCI, et surveille la mise en œuvre des mesures d'amélioration qui en découlent. Le reporting relatif au SCI est établi trimestriellement dans le cadre du Comité des risques.

Business Continuity Management

Dans le cadre du Business Continuity Management (BCM), la Banque a mis en place des mesures globales permettant de maintenir ses activités, même en cas de défaillance de ressources critiques (personnel, système informatique, bâti-

ments, fournisseurs). Un certain nombre d'options stratégiques ont été définies à l'intention des secteurs spécialisés, afin qu'ils puissent maintenir le bon fonctionnement des processus commerciaux essentiels.

Tous les systèmes informatiques essentiels ont été mis en place et implémentés de manière redondante sur plusieurs sites. Afin de limiter autant que possible les dommages et de permettre une réaction efficace et coordonnée de la Direction, la Banque a élaboré des plans d'urgence. Des tests et exercices réguliers servent à vérifier que les plans et l'organisation sont à jour et opérationnels. La cellule de crise et l'organisation sont régulièrement formées et testées au moyen de plusieurs scénarios afin de garantir leur capacité à assurer la continuité de l'exploitation.

Protection des données

Le traitement des données de la clientèle et la sécurité y relative sont appréhendés dans le respect strict de la législation en matière de protection des données et de la circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels – banques ». Une gouvernance, ainsi que des mesures techniques, organisationnelles et infrastructurelles ont été mises en place dans le but d'assurer une sécurité optimale des données de la clientèle,

ces mesures étant actives 24h/24 et 7j/7. De plus, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à l'importance du respect des normes et mesures, par le biais de campagnes de sensibilisation et de formation, lesquelles sont également adressées aux clients intéressés. S'agissant plus particulièrement de la cybersécurité, l'efficacité du dispositif est régulièrement réévaluée et sa résistance aux cyberattaques testée.

Par ailleurs, la Banque s'appuie sur des sources d'information spécialisées. Elle surveille notamment, en collaboration avec ses prestataires, les catégories de cyberattaques suivantes : attaque par maliciels et hameçonnage, cyberespionnage, cybercriminalité sophistiquée, attaque par déni de service (DoS ou DDoS), ingénierie sociale ou accès non autorisé. Pour chaque catégorie de menaces, des mesures ont été définies pour identifier les menaces spécifiques à la Banque, protéger les actifs critiques, détecter les cyberattaques et y répondre. Une gouvernance en cas de crise ainsi que des exercices y relatifs complètent les mesures de protection mises en place de manière à pouvoir assurer raisonnablement le maintien des activités de la Banque en cas d'attaque.



Informations se rapportant au bilan

Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension*	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension*	0	0
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension		
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés		

* Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

Catherine Nieva, Marylaure Baechler et Sophie Bonvin, en charge du concept d'accueil et de l'aménagement des salons



Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de francs)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	688'720	747'257	2'342'940	3'778'917
Créances hypothécaires	19'929'492		10'039	19'939'531
- immeubles d'habitations	16'091'480			16'091'480
- immeubles de bureaux et commerciaux	1'448'289			1'448'289
- immeubles artisanaux et industriels	1'099'362			1'099'362
- autres	1'290'362			1'290'362
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	20'618'212	747'257	2'352'979	23'718'448
Année précédente	19'793'806	823'812	2'257'617	22'875'234
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	20'514'538	642'513	2'352'979	23'510'029
Année précédente	19'698'047	718'880	2'257'617	22'674'544
Hors bilan				
Engagements conditionnels	13'830	26'502	173'901	214'233
Engagements irrévocables			191'011	191'011
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			48'552	48'552
Crédits par engagements				
Total du hors bilan				
Année de référence	13'830	26'502	413'464	453'797
Année précédente	14'220	14'267	458'594	487'081

Créances compromises

(en milliers de francs)

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés*	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Année de référence	433'593	320'117	113'476	117'998
Année précédente	431'183	323'088	108'095	112'333

* Dette/valeur de réalisation par client: le montant le moins élevé des deux est pris en compte. La BCF détermine les corrections de valeur individuelles sur la base des limites de crédit accordées, sur l'ensemble des positions des clients concernés et des intérêts compromis. Dès lors, les corrections de valeur individuelles excèdent le montant net des prêts compromis.

Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Actifs		
Opérations de négoce	8'915	4'478
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	755	
- dont cotés	755	
Titres de participation	7'484	3'206
Métaux précieux et matières premières	677	780
Autres actifs du négoce		492
Total des actifs	8'915	4'478
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon prescriptions en matière de liquidités		

Aucune opération passive au 31 décembre 2024.

Séance de travail pour la suite des travaux au Siège de la BCF



Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de francs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
- swaps				17'770	56'409	3'303'620
Devises / métaux précieux						
- contrats à terme	573	479	83'722			
Titres de participation / indices						
- options (exchange traded)						
Total avant prise en compte des contrats de netting :						
Année de référence	573	479	83'722	17'770	56'409	3'303'620
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				17'770	56'409	3'303'620
Année précédente	3'029	2'855	157'833	56'331	46'988	3'000'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				56'331	46'988	3'000'000
Total après prise en compte des contrats de netting :						
	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
Année de référence	18'343			56'889		
Année précédente	59'360			49'842		

Répartition selon les contreparties :

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		18'024	318

Répartition des immobilisations financières

(en milliers de francs)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	1'185'690	1'207'748	1'182'374	1'166'258
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1'185'690	1'207'748	1'182'374	1'166'258
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)				
Titres de participation	226'383	228'179	247'501	246'903
- dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	780	780	5'952	9'169
Immeubles	12'749	24'868	12'749	24'868
Total	1'425'603	1'461'574	1'448'576	1'447'198
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	987'702	1'009'203		

Répartition des contreparties

(en milliers de francs)

	Meilleure qualité	Haute qualité	Qualité moyenne	Spéculatif	En défaut	Sans notation
Titres de créance : Valeur comptable	1'038'136	112'454	29'168	5'933		

Présentation des participations

(en milliers de francs)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la date de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Autres participations										
- avec valeur boursière										
- sans valeur boursière	90'473	24'794	65'680		32'560		-18'753		79'487	
Total des participations	90'473	24'794	65'680		32'560		-18'753		79'487	

Indications des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation significative, directe ou indirecte

(en milliers de francs)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	1'000	28,6	28,6	28,6	0
Capital Risque Fribourg SA, Fribourg	Société d'investissement	12'000	31,6	31,6	31,6	0
EdgEvoov Holding SA, Fribourg	Société de participation	684	48,7	46,0	48,7	0
BCF SICAV en liquidation, Fribourg	Fonds immobiliers	500	100,0	100,0	100,0	0

La BCF n'établit pas de comptes consolidés, les exigences en la matière n'étant pas remplies.

La valeur théorique des participations dans lesquelles la Banque pourrait néanmoins exercer une influence importante, selon la méthode de mise en équivalence, s'élève à 67,638 millions de francs, contre 67,061 millions de francs selon valeur comptable. La différence de valeur de 0,577 millions de francs impacterait ainsi positivement le résultat de la Banque. Les participations ayant caractère de soutien à l'économie ou de sponsoring, indépendamment du taux de détention, dont la valeur de liquidation est non matérielle, sont valorisées à 1 franc au bilan.

Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de francs)

	Année de référence								
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la date de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la Banque	179'621	-120'520	59'100	672	7'282		-3'062		63'992
Autres immeubles	16'576	-12'281	4'295	-98	0		-122		4'075
Software acquis séparément ou développés à l'interne	15'484	-6'457	9'027		6'170		-3'678		11'519
Autres immobilisations corporelles	6'541	-4'504	2'037	-573	434		-853		1'045
Total des immobilisations corporelles	218'221	-143'762	74'459		13'886		-7'715		80'630

Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de francs)

	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Comptes de compensation	38'546			9'520
Comptes d'ordre	4'738	3'333	7'179	2'567
Le solde des opérations bancaires internes	257			
Coupons, obligations échus non encaissés			16	462
Impôts indirects	2'940	2'260	13'188	8'592
Total	46'481	5'593	20'383	21'140

Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements*

(en milliers de francs)

	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés		
Compte de garantie BNS en couverture des engagements irrévocables vis-à-vis d'esisuisse	41'738	83'476
Titres hypothécaires en couverture des créances nanties en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	4'629'000	6'262'531
Titres déposés en garantie du crédit lombard BNS	58'293	0
Autres actifs nantis auprès de contreparties pour appels de marge sur produits financiers dérivés	45'185	39'213

* Sans les opérations de financement de titres (voir répartition séparée des opérations y relatives en page 68).

Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	23'776	57'461
Obligations de caisse BCF	1'500	3'000
Total des engagements	25'276	60'461

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en milliers de francs)

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque / du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance					9'683	9'683	8'863

L'appréciation repose sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2023 par la Caisse de prévoyance.

Au 31.12.2023, le taux de couverture de la Caisse de prévoyance est supérieur à 100%.

D'autres renseignements sont indiqués en page 57 dans la rubrique « Engagements de prévoyance ».

Emprunts obligataires en cours

(en milliers de francs)

Année d'émission	Taux d'intérêt en %	Remboursement	Valeur nominale
2015	0,550	03.02.2025	350'000
2018	0,200	20.02.2026	200'000
2023	1,900	08.09.2026	150'000
2017	0,300	17.02.2027	200'000
2015	0,600	09.04.2027	150'000
2012	1,450	07.06.2027	175'000
2019	0,500	23.02.2028	260'000
2024	0,8125	05.12.2028	150'000
2019	0,250	24.05.2029	200'000
2020	0,000	26.02.2030	200'000
2020	0,140	12.06.2030	165'000
2021	0,000	05.02.2031	240'000
2024	1,100	09.09.2031	100'000
2022	0,3126	02.02.2032	140'000
2019	0,100	01.11.2044	255'000
Total année de référence			2'935'000
Total année précédente			2'835'000

Aucun emprunt obligataire BCF n'est subordonné ni dénonçable par anticipation.

Prêts des centrales de lettres de gage

(en milliers de francs)

Total année de référence	4'629'000
Total année précédente	4'472'000

Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux, ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de francs)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provision pour risque de défaillance	9'316	-16	-5'610			1'641		5'332
Provisions pour autres risques d'exploitation	100							100
Autres provisions	9'650	-1'220					-2'089	6'341
Total des provisions	19'066	-1'235	-5'610			1'641	-2'089	11'773
Réserves pour risques bancaires généraux	719'000					63'000		782'000
Corrections de valeur pour risque de défaillance et risque pays	201'574	-7'953	5'610			15'608		214'839
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	112'333	-7'953	5'610			8'008		117'998
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances non compromises	89'241					7'600		96'841

Présentation du capital social

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Capital de dotation	70'000	70'000

Le capital de dotation est entièrement mis à disposition par le canton de Fribourg, en vertu de la loi sur la Banque Cantonale de Fribourg.

Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de francs)

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés *	149'000	94'500	390'292	540'396
Sociétés liées *	260'043	279'039	92'539	97'619
Affaires d'organes **	26'045	22'180	12'463	10'554
Autres parties liées *			25'276	60'461

Indication des créances et engagements éventuelles envers les parties liées

(en milliers de francs)

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Sociétés liées *			1'503	748
Affaires d'organes **			21	16

* Les transactions sont conclues aux conditions valables pour la clientèle.

** Les transactions effectuées d'une part avec les membres du Conseil d'administration et d'autre part avec les membres de la Direction générale, sont conclues aux conditions valables pour la clientèle, respectivement à celles en vigueur pour l'ensemble du personnel de la Banque.

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de francs)

	Échu								Total
	À vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé		
Actifs / Instruments financiers									
Liquidités	3'321'377	41'738							3'363'115
Créances sur les banques	79'467		49'683						129'150
Créances résultant d'opérations de financement de titres									0
Créances sur la clientèle	6'533	909'279	664'261	219'676	1'284'163	593'901			3'677'813
Créances hypothécaires	8'515	3'028'114	1'143'025	1'639'342	9'240'503	4'772'717			19'832'216
Opérations de négoce	8'915								8'915
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	18'343								18'343
Immobilisations financières	292'837		26'993	171'916	388'560	532'549	12'749		1'425'603
Total Année de référence	3'735'989	3'979'131	1'883'962	2'030'934	10'913'225	5'899'166	12'749		28'455'156
Total Année précédente	3'780'485	3'733'416	1'474'463	2'069'064	10'376'509	6'312'249	24'868		27'771'054
Fonds étrangers / Instruments financiers									
Engagements envers les banques	24'199			55'000	707'000	455'000			1'241'199
Engagements résultant d'opérations de financement de titres									
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'606'514	8'060'500	1'576'294	1'452'519	1'350'000	509'000			16'554'827
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	56'889								56'889
Obligations de caisse			13'896	96'687	266'016	51'910			428'509
Emprunts et prêts des lettres de gage			353'000	200'000	3'793'000	3'218'000			7'564'000
Total Année de référence	3'687'601	8'060'500	1'943'190	1'804'206	6'116'016	4'233'910			25'845'424
Total Année précédente	3'589'642	7'993'052	1'402'594	1'547'102	6'054'065	4'665'639			25'252'095

Informations se rapportant aux opérations hors bilan et au compte de résultat

Répartition des engagements conditionnels

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit	78'525	779
Garanties de prestation de garantie	104'379	212'535
Autres engagements conditionnels	31'329	
Total des engagements conditionnels	214'233	213'315

Répartition des opérations fiduciaires

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	0	0

Répartition du résultat des opérations de négoce

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Opérations sur titres / résultat réalisé et non réalisé	308	-8
Devises et change	11'098	10'731
Métaux précieux	343	175
Répartition du résultat des opérations de négoce	11'748	10'898

Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de francs)

Intérêts négatifs	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	0	-2
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	0	0

Répartition des charges du personnel

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Appointements	59'631	54'738
Prestations sociales	20'350	24'078
Autres charges du personnel	2'887	2'571
Total des charges du personnel	82'869	81'388

Répartition des autres charges d'exploitation

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Coûts des locaux	5'157	5'384
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	24'403	21'836
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	183	323
Honoraires des sociétés d'audit	399	372
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	370	368
- dont pour d'autres prestations de services	29	4
Autres charges d'exploitation	18'571	17'358
Total autres charges d'exploitation	48'713	45'272

Commentaires des pertes significatives, ainsi que des produits extraordinaires

(en milliers de francs)

	Année de référence	Année précédente
Produits extraordinaires	0	0
Charges extraordinaires	0	0

Présentation des impôts et des versements aux collectivités fribourgeoises

(en milliers de francs)

Versements aux collectivités fribourgeoises	Année de référence	Année précédente
Impôts au canton, aux communes et paroisses	9'867	10'762
Indemnité pour la garantie de l'État	30'000	44'500
Rémunération du capital de dotation	48'000	11'000
Versement complémentaire à l'État	20'000	19'500
Total des versements	107'867	85'762
Taux moyen pondéré*	45,60%	38,24%
Détail du paiement des impôts		
Impôts au canton	5'278	5'764
Impôts aux communes	4'057	4'508
Impôts aux paroisses	532	490
Total des impôts payés	9'867	10'762
Taux moyen pondéré*	4,17%	4,80%

* Taux calculés sur la base du résultat opérationnel







Ernst & Young SA
Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1575
CH-1211 Genève 26

Téléphone: +41 58 286 56 56
www.ey.com/fr_ch

Au Grand Conseil du canton de Fribourg
de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg

Genève, le 21 mars 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale de Fribourg (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 50 à 79) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la Banque Cantonale de Fribourg.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Par conséquent, notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.



Evaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires

Risque Les opérations de crédits constituent la principale activité de la Banque. Leur évaluation repose sur un système de contrôle interne mis en place par la Banque pour la limitation et la gestion des risques de crédits. Tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la définition d'un rating de la contrepartie qui permet une évaluation du risque de solvabilité sur une échelle de 1 à 12 (1 représentant la meilleure catégorie de solvabilité et 12 la moins bonne).

Par la suite, chaque créance est soumise à un réexamen interne périodique selon une fréquence définie dans le manuel des crédits. C'est sur la base de ces ratings que sont identifiées les créances en souffrance et compromises qui font l'objet d'une procédure spécifique.

L'identification des risques et l'évaluation des corrections de valeurs correspondantes reposent ainsi sur des ratings et des analyses qui impliquent une part de jugement significative de la part de la Direction générale. Compte tenu du volume de crédits octroyés, l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Les procédures de surveillance et de traitement des créances en souffrance et compromises sont indiquées en page 60 et suivantes de l'annexe aux comptes annuels. Les montants des corrections de valeur sont présentés en page 75 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos procédures d'audit Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et à tester les contrôles clés relatifs à l'octroi (respect des directives internes ainsi que des compétences de validation), la comptabilisation, la libération, et le suivi des crédits ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des corrections de valeurs.

Par ailleurs, nous avons réalisé des contrôles détaillés qui ont notamment consisté à :

- ▶ vérifier, sur la base d'un échantillon de créances en souffrance, leur traitement correct et comptabilisation dans les comptes, ainsi que leur validation par les instances compétentes ;
- ▶ vérifier les traitements corrects et comptabilisation des intérêts sur créances compromises ;
- ▶ vérifier, sur la base d'un échantillon de créances compromises, leur traitement correct et comptabilisation dans les comptes, ainsi que leur validation par les instances compétentes ;
- ▶ vérifier les contrôles informatiques généraux relatifs, notamment, aux systèmes IT Finnova et CreditMaster ;
- ▶ vérifier, sur la base d'un échantillon de crédits « sains », qu'il n'existe pas d'indices que l'évaluation des crédits n'était pas appropriée et que la classification de ses derniers étaient erronées.

Enfin, nous avons vérifié le respect des normes comptables applicables aux banques en matière d'évaluation et de présentation des avances sur la clientèle et des créances hypothécaires dans les états financiers.



Evaluation du risque latent de défaillance

Risque	<p>L'évaluation du risque latent de défaillance sur le portefeuille de crédits non compromis, respectivement sur les créances non couvertes par des corrections de valeurs individuels, est également considérée comme un élément clé de l'audit financier en raison de l'impact potentiel sur le résultat ainsi que par la marge d'appréciation dans la définition de la méthode à appliquer.</p> <p>Le calcul correspond à un provisionnement sur un taux de perte fixé pour chacune des neuf premières classes de rating, sur lequel un taux de perte individuel est fixé. Les taux actuels sont justifiés par la Banque par la prise en compte de l'évolution de son portefeuille de crédits, du volume des nouveaux crédits accordés, de l'évolution du marché immobilier et son analyse du risque.</p> <p>Les montants de ces corrections de valeurs font l'objet d'une procédure interne présentée en page 60 et les montants sont présentés à la page 75 de l'annexe aux comptes annuels.</p>
---------------	---

Nos procédures d'audit	<p>Nous avons procédé aux vérifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ vérification de la détermination du montant des corrections de valeurs pour risque latent ; ▶ revue des taux de perte appliqués aux classes de rating et des hypothèses sous-jacentes.
-------------------------------	---



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et la Loi sur la Banque Cantonale de Fribourg.

Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Shape the future
with confidence

4

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la Loi suisse et la loi sur la Banque Cantonale de Fribourg, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Didier Müller
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Daniela
Coelho de Sousa
(Qualified Signature)

Experte-réviseuse agréée

Fonds propres et liquidités au 31 décembre 2024

Chiffres-clés essentiels réglementaires

(en milliers de francs)

	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2'627'821	2'499'146	2'499'146
2 Fonds propres de base (T1)	2'627'821	2'499'146	2'499'146
3 Fonds propres totaux	2'633'153	2'510'091	2'508'462
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	13'878'975	13'700'366	13'309'961
4a Fonds propres de base (T1)	1'110'318	1'096'029	1'064'797
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	18,93%	18,24%	18,78%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	18,93%	18,24%	18,78%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	18,97%	18,32%	18,85%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50%	2,50%	2,50%
9 Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50%	2,50%	2,50%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10,97%	10,32%	10,85%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,00%	4,00%	4,00%
12b Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,13%	1,12%	1,14%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,93%	8,92%	8,94%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,73%	10,72%	10,74%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,13%	13,12%	13,14%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (CHF)	29'173'698	29'114'287	28'379'130
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	9,01%	8,58%	8,81%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	3'883'684	4'534'538	4'129'627
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	1'959'892	1'909'801	1'822'713
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	198%	237%	227%
Ratio de financement (NSFR)			
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	24'749'338	24'625'857	24'434'356
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	18'873'448	18'726'080	18'449'554
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	131%	132%	132%

Aperçu des positions pondérées par le risque (RWA)

(en milliers de francs)

	RWA 31.12.2024	RWA 30.06.2024	Fonds propres minimaux 31.12.2024
1 Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie)	12'879'354	12'732'518	1'030'348
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	12'879'354	12'732'518	1'030'348
6 Risque de crédit de contrepartie CCR	4'698	4'502	376
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	4'698	4'502	376
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	5'649	5'552	452
13 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based	187'553	191'162	15'004
14 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fallback	91'262	90'843	7'301
20 Risque de marché	6'574	7'336	526
21 Dont déterminé selon l'approche standard	6'574	7'336	526
24 Risque opérationnel	703'886	668'453	56'311
27 Total	13'878'975	13'700'366	1'110'318

Tableau – statistiques

Aperçu de quelques postes du bilan et des résultats annuels de 2014 à 2024

(en milliers de francs)

	Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	Autres engage- ments envers la clientèle	Obligations de caisse	Créances sur la clientèle	Créances hypothécaires	Bénéfice de l'exercice	Réserve légale générale	Versement à l'État de Fribourg	Versement aux com- munes et paroisses	Total du Bilan
2014	6'017'496	5'584'111	230'746	3'153'753	12'801'440	120'172	911'000	53'000	8'800	18'790'108
2015	6'048'407	6'165'552	248'410	3'068'517	13'433'871	122'690	988'000	55'000	9'000	20'623'237
2016	6'193'006	6'203'723	231'070	3'000'335	14'123'667	123'687	1'066'000	55'800	9'250	21'560'833
2017	6'487'431	6'489'395	213'147	2'912'767	14'666'367	126'365	1'144'000	57'224	9'533	21'996'450
2018	6'868'944	6'944'332	224'576	3'081'746	15'427'864	128'765	1'224'000	58'990	9'964	22'926'714
2019	7'313'619	6'866'847	264'550	3'121'864	16'242'304	131'611	1'305'000	60'033	10'034	24'639'422
2020	8'074'448	7'576'730	295'970	3'187'449	17'045'531	133'344	1'388'000	66'353	3'590	26'714'326
2021	8'367'783	8'161'689	299'226	3'046'747	17'704'392	135'089	1'459'000	59'134	3'129	28'034'820
2022	8'582'650	7'210'705	293'563	3'248'436	18'321'239	141'146	1'539'000	61'238	3'366	27'324'676
2023	8'081'104	8'067'670	358'314	3'675'499	18'999'045	161'496	1'623'000	80'764	4'998	27'960'449
2024	8'199'943	8'354'884	428'509	3'677'813	19'832'216	163'675	1'710'000	103'278	4'589	28'700'190